

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 13/2024

OBJET : CONTRAT DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE MATÉRIEL D'ŒUVRE MUSICALE (PARTITIONS) POUR LES CONCERTS DE L'ORCHESTRE MELUN VAL DE SEINE DU 17 MARS ET 16 JUIN 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT la volonté pour l'orchestre Melun Val de Seine de jouer, le dimanche 17 mars 2024 à la Ferme des Jeux – Rue Ambroise Pro – 77000 Vaux-le-Pénil, et le dimanche 16 juin 2024 à la salle Emile Trélat – 135 Boulevard Charles de Gaulle – 77950 Rubelles, le concerto d'Aranjuez pour guitare et orchestre du compositeur Joaquin Rodrigo et d'obtenir pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine les droits auprès de l'éditeur détenteur des partitions de l'œuvre précitée ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec PREMIERE MUSIC GROUP, un contrat de mise à disposition temporaire de matériel d'œuvre musicale (partitions) pour les concerts de l'Orchestre Melun Val de Seine des dimanches 17 mars et 16 juin 2024 (projet ci-annexé), ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 29/02/2024

Accusé de réception

077-247700057-20240229-55058-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024

Publication ou notification : 29 février 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp of the Tribunal administratif de Melun is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp and extends to the right.

Franck Vernin